

# L'Organisation de la transgression

## Formaliser l'informel ?

► **Sonny Perseil et Yvon Pesqueux (dir.), collection Perspectives organisationnelles, L'Harmattan**



Les acteurs de l'économie informelle n'ont pas d'existence légale et échappent à toutes les normes

et réglementations. Ils ne tiennent pas de comptabilité et leur activité n'apparaît pas dans les comptes de la nation, ce qui vide ces comptes de sens. Surtout quand, comme dans de nombreux pays d'Afrique, la grande majorité de la population travaille dans le secteur informel. Peut-on organiser ces activités qui échappent au contrôle des autorités publiques ? Faut-il, comme le suggère le titre, organiser la transgression, formaliser l'informel ?

L'intérêt de cet ouvrage collectif, auquel ont contribué une vingtaine de chercheurs, tient à la dizaine d'études de cas qu'il présente. On voyage du Bénin, où plus de 80 % de l'essence provient de la contrebande depuis le Nigeria voisin, au Cameroun, où des médicaments sont commercialisés dans les transports en commun ruraux, en passant par l'Italie, l'ex-Yougoslavie et la France, avec une étude de cas sur la profession d'assistante maternelle, à la frontière du formel et de l'informel.